

Formateur :

Guillaume DELAUNAY (Chef de projet Pôle Maraîchage, EPLEFPA Les Sillons de Haute Alsace, LEGTA du Pflixbourg, *Alsace*)

Animateurs :

Gilles Domenech (« *Terre en Sève* », *spécialiste des sols*)
André Sieffert (*agronome*)

Lieu : Association Drômoise d'Agroforesterie

Le Quai - 135 rue du Cdt Chaix
26160 Pont-de-Barret

Contact :

andre.sieffert@gmail.com

Tel : 06 17 70 43 78 (9h00-18h00)

	Coût
personnes éligibles au VIVEA	Gratuit
personnes non éligibles au VIVEA *	210 €
Institution	750 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75
organisé en partenariat avec :



Maraîchage
Sol Vivant



avec le soutien de :



Objectifs :

- ✓ Caractériser les itinéraires techniques mis en œuvre sur sa ferme et identifier les possibles évolutions vers du MSV;
- ✓ Favoriser la fertilité grâce à la conception d'itinéraires techniques en MSV
- ✓ Apprendre à évaluer et améliorer ses techniques
- ✓ Comment adapter les techniques MSV à son contexte ?
- ✓ Etude des projets et pratiques culturelles des participants

Programme :

LUNDI 13 NOVEMBRE 09h00 à 17h30	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des projets des participants, des pratiques culturelles en cours ou envisagées ; ➤ Présentation des expérimentations, itinéraires techniques du programme SEFERSOL ➤ Couverture du sol organique ou par bâche, couverts végétaux, apports de matières organiques ➤ Stratégie, choix, combinaisons de techniques et outillage, -- justifications des choix réalisés pour SEFERSOL
MARDI 14 NOVEMBRE 09h00 à 17h30	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Résultats obtenus sur la fertilité des sols dans le programme SEFERSOL ➤ Evaluation des performances des systèmes de culture testés ➤ Modalités pour la conception de protocoles expérimentaux : mise en œuvre des itinéraires techniques, prise de décision, indicateurs et protocoles de suivi réalisables au champ ➤ Choix de 3 projets pour étudier la transition vers des techniques MSV ➤ Pistes d'évolution possibles vers des méthodes MSV
MERCREDI 15 NOV 09h00 à 17h00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Itinéraires techniques à mettre en place sur les trois fermes, organisation spatiale et niveau de mécanisation, indicateurs de performance permettant d'évaluer ces projets MSV ➤ Restitution, échanges et synthèse des travaux sur les trois études de cas ➤ Identification des thèmes d'expérimentation, des techniques et des cultures à tester sur la ferme de chaque participant en 2018.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2017 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou andre.sieffert@gmail.com

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **210 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 135 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Les Jardins du Pflixbourg et le programme SEFerSol -Sources de références techniques en MSV (Le 13-14-15 Novembre 2017) Lieu de formation : 26160 Pont de Barret
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 210 € TTC doit être joint au bulletin d'inscription. **Il sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.

- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.

- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)